

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 septembre 2016

Le 15 septembre 2016 à 18h00, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves MESNARD représenté par Patrick PIN
Serge PEROTTINO représenté par Albert SALE
Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD
Jocelyne MARCON représentée par Madeleine VAICBOURDT
Christiane PETETIN représentée par Michel LAN
Bruno FOTI représenté par Geneviève MORFIN
Mohammed SALEM représenté par Julie GABRIEL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Muriel HENRY représentée par André JULLIEN
Vincent RUSCONI représenté par Giovanni SCHIPANI
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/150916/2

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

Demande de l'homologation GR de Pays® pour le « Sentier Provence, mines d'énergies » auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-2-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

Dans le cadre de ses missions de développement touristique, l'OTI œuvre, en partenariat avec le service économie du tourisme du territoire du Pays d'Aix-en-Provence, à la structuration d'un itinéraire de randonnée pédestre sur l'histoire de l'exploitation du charbon dans le bassin minier de Provence intitulé « Sentier Provence, mines d'énergies ».

Pour rappel, suite à la délibération n°24-0914 du 30 septembre 2015 du Conseil communautaire, ce projet a obtenu une aide de 15 000 € de la part du Conseil Départemental (CD 13) pour la réalisation de panneaux d'interprétation qui jalonnent ce sentier de randonnée.

Un travail collaboratif avec les communes concernées par le projet (Auriol, La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, Cadolive, Belcodène et Saint-Savournin), le CD 13, Bouches-du-Rhône Tourisme et le Comité départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) a permis de définir un tracé de l'itinéraire qui est en cours de validation finale.

Il est à présent temps d'anticiper sa promotion et sa valorisation auprès d'un public le plus large possible en entreprenant les démarches nécessaires à son homologation en GR de Pays® auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP).

L'obtention de cette qualification nécessite la constitution d'un dossier d'avant-projet d'homologation (joint en annexe) qui sera examiné lors de la commission nationale de la FFRP du mois d'octobre prochain.

Ce projet, qui a pour finalité de créer une offre touristique attractive et dynamique sur notre territoire, sera le second GR de Pays du département après le GR 2013 si son homologation est obtenue.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 129-260-16-CM portant délégation au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la promotion et la valorisation touristique du territoire, impulsion et participation active au sein de l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Considérant

- Que le Conseil de Territoire s'engage à soutenir les actions de développement touristique confiées à l'OTI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par convention en date du 15 décembre 2014.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De valider la demande d'homologation du « Sentier Provence, mines d'énergies » auprès de la FFRP afin d'obtenir la qualification GR de Pays®.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20160915-CT4-150916-2-DE Date de télétransmission : 04/10/2016 Date de réception préfecture : 04/10/2016

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-2-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016